

**SECRETARIAT GENERAL DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE.
DEPARTEMENT EDUCATION.**

Le 14 Avril 2009

Claude BERRUER c-berruer@scolanet.org.

DECBO906

Jardins d'éveil.

Nadine Moréno, secrétaire d'Etat à la Famille, vient d'annoncer une expérimentation de jardins d'éveil, à hauteur de 8000 places.

Ces jardins d'éveil auront une capacité d'accueil recommandée de 24 places. Un jardin d'éveil devra disposer d'au moins un éducateur de jeunes enfants, qui auraient reçu une « formation spécifique très pratique » (Dépêche AEF 104043 du 4 Novembre 2008). Il pourrait être dirigé par un directeur d'établissement scolaire. Un professeur des écoles assurera le lien avec l'école maternelle et apportera son éclairage sur la progression des acquisitions des enfants.

Le jardin d'éveil devra disposer d'un projet d'établissement prévoyant la coopération avec les structures d'accueil classiques comme l'école maternelle. Il comprendra un volet éducatif, social et un projet pédagogique.

Les financements seront croisés entre les CAF, les communes, les conseils généraux et les familles en fonction des revenus.

Une centaine de jardins d'éveil pourraient être créés dans le cadre de cette première expérimentation. Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 15 Septembre 2009 à la CAF et à la DGAS. Les décisions devraient être rendues le 15 Octobre.

Les diocèses intéressés ont donc intérêt à prendre rapidement contact avec les instances partenaires de tels projets : IA ; CAF ; communes ; Conseils Généraux.

Nous vous transmettrons dès que possible un cahier des charges plus précis.

En pièce jointe, deux dépêches de l'AEF.